

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS433

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 18

Au début de l'alinéa 19, substituer au mot :

« Reçoivent »,

le mot :

« Bénéficient ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel